

## Hyloris Pharmaceuticals SA

Société anonyme  
Boulevard Patience et Beaujonc 3/1  
4000 Liège  
Belgique  
Numéro d'entreprise : 0674.494.151 (Liège, Division Liège)

(la « Société »)

---

### PROCURATION

---

La Société invite les participants à se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale annuelle (ci-après dénommée « **Assemblée Annuelle** ») qui sera tenue :

**le 9 juin 2026 à 14h00 (heure belge)**

**au Boulevard Patience et Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique.**

Veillez envoyer une procuration complétée, datée et signée à la Société au plus tard **le 3 juin 2026** (date de réception par la Société), par e-mail à [corporate@hyloris.com](mailto:corporate@hyloris.com) ou par courrier à Hyloris Pharmaceuticals SA, Boulevard Patience et Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique, à l'attention de Mme Ann De Jaeger, Chief Legal Officer de la Société.

En outre, les actionnaires peuvent utiliser la plateforme d'ABN AMRO Bank N.V. (« **ABN AMRO** ») ([www.abnamro.com/evoting](http://www.abnamro.com/evoting)), où l'actionnaire peut donner une procuration avec instructions de vote à la Société. Cette procuration électronique doit être reçue par ABN AMRO au plus tard le 3 juin 2026.

Veillez noter que la Société rejettera les procurations qui arrivent en retard ou qui ne sont pas conformes aux exigences énoncées dans la convocation.

Aucun quorum de présence n'est requis pour la délibération et le vote sur les points de l'ordre du jour mentionnés dans l'ordre du jour ci-dessous de l'Assemblée Annuelle. La résolution proposée dans l'ordre du jour sera adoptée si elle est approuvée à la majorité simple des voix valablement exprimées.

Cette procuration est valable pour toute autre assemblée générale se tenant avec le même ordre du jour que l'Assemblée Annuelle convoquée ultérieurement pour cause d'une prorogation ou d'un ajournement. Toutefois, cela ne vaut que dans la mesure où le mandataire a accompli en temps utile les formalités requises pour participer et voter lors de l'assemblée suivante.

**Le/la soussigné(e)**, (nom et prénom ou, pour les personnes morales, nom de la société et nom, prénom et fonction de son représentant légal ou ses représentants légaux) :

---

Demeurant/ayant son siège à :

---

- i. propriétaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** prévues dans la convocation (**Compléter le cas échéant**).

- ii. propriétaire de \_\_\_\_\_ actions dématérialisées (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** prévues par la convocation (**Compléter le cas échéant**).
- iii. propriétaire de \_\_\_\_\_ droits de souscription (nombre de droits de souscription représentés) de la Société, pour lesquels il/elle déclare avoir rempli les **Formalités de participation** prévues dans la convocation (**Compléter le cas échéant**).

**Désigne par la présente comme mandataire :**

- M. Stefan Yee, Président du Conseil d'Administration de la Société; ou

-

**(En remplissant cette section, vous désignez un mandataire de votre choix autre que le mandataire proposé) ;**

*(Veillez noter que si vous désignez un membre du conseil d'administration ou toute autre personne liée à la Société, cette personne sera, en vertu de la loi, considérée comme se trouvant dans une situation de conflit d'intérêts potentiel.)*

*(Veillez noter que si vous ne désignez pas de mandataire, cette procuration sera considérée comme un « vote par correspondance ». Dans ce cas, vous ne pourrez plus voter en personne ni par procuration lors de l'assemblée générale annuelle.)*

avec pouvoir de substitution et de subdélégation pour le/la représenter à l'Assemblée Annuelle qui se tiendra **le 9 juin 2026 à 14h00 (Heure belge) au Boulevard Patience et Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique**, et pour voter ou s'abstenir en son nom sur tous les points figurant à l'ordre du jour ci-dessous. Le mandataire a le pouvoir de voter pour l'ajournement de l'Assemblée Annuelle. En outre, le mandataire est autorisé à signer au nom du soussigné tout procès-verbal, acte ou document et, d'une manière générale, à accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution de la présente procuration.

*Veillez indiquer par écrit vos instructions de vote (pour, contre, abstention) sous chaque résolution proposée.*

*En l'absence d'instructions de vote, le mandataire votera en faveur des résolutions figurant à l'ordre du jour.*

Sans préjudice de ce qui précède, si le mandataire proposé relève des règles de conflit d'intérêts établies par l'article 7:143, §4 du Code Belge des Sociétés et Associations (le « CSA »), **vous devez donner des instructions de vote au mandataire pour chacun des points de l'ordre du jour**. Si vous ne donnez pas d'instructions de vote pour tous les points de l'ordre du jour ou si, pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données ne sont pas claires, le mandataire s'abstiendra de voter. S'il y a lieu de voter sur des décisions à prendre par les Assemblées, pendant les Assemblées, concernant le déroulement et/ou l'organisation des Assemblées, sous réserve du respect du CSA, le mandataire s'abstiendra de voter.

En cas de modification de l'ordre du jour et/ou des résolutions proposées, la Société publiera un ordre du jour révisé avec des points supplémentaires à l'ordre du jour et/ou des résolutions proposées supplémentaires au plus tard le **25 mai 2026**.

Simultanément à la publication d'un ordre du jour révisé, la Société mettra à disposition une procuration modifiée sur le site web de la Société à l'adresse suivante :

<https://hyloris.com/shareholders-meeting-2026/>

Les procurations qui sont valablement parvenues à la Société avant la publication d'un ordre du jour révisé restent valables pour les points de l'ordre du jour auxquels les procurations s'appliquent. Nonobstant ce qui précède, si la Société a publié un ordre du jour révisé comprenant une ou plusieurs **nouvelles propositions de résolutions** concernant des points initialement inscrits à l'ordre du jour, le mandataire peut s'écarter des instructions données par le mandant si le respect de ces instructions est susceptible de porter atteinte aux intérêts de ce dernier. Dans ce cas, le mandataire doit en informer le mandant. Si la Société a publié un ordre du jour révisé comprenant un ou plusieurs nouveau(x) point(s), le mandataire s'abstiendra de voter sur ces nouveaux points et sur les résolutions proposées qui s'y rapportent. Les actionnaires ont alors la possibilité de soumettre une nouvelle procuration en utilisant les procurations modifiées, conformément à la convocation.

## 1. ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'Assemblée Annuelle se tiendra le 9 juin 2026 à 14h00 (heure belge) au siège de la Société.

Les détails des formalités d'enregistrement et de vote applicables à l'Assemblée Annuelle sont indiqués dans la convocation.

### Ordre du jour et instruction de vote

**1. Prendre connaissance du rapport annuel du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

**2. Prendre connaissance du rapport du commissaire annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

**3. Approuver les comptes annuels statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et l'affectation du résultat qui y est reprise**

***Proposition de résolution***

Il est proposé d'approuver les comptes annuels statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et l'affectation du résultat qui y est reprise telle qu'établie par le Conseil d'Administration. L'affectation du résultat est la suivante :

Perte de l'exercice de 2025	1.205.801 EUR
Perte reportée de l'exercice précédent	33.297.781 EUR
Perte à reporter	34.503.582 EUR

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

**4. Prendre connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire portant sur les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

**5. Prendre connaissance des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

**6. Donner décharge aux administrateurs**

***Proposition de résolution***

Il est proposé de donner décharge à chaque administrateur pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

**7. Donner décharge au commissaire**

***Proposition de résolution***

Il est proposé de donner décharge à BDO RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL, représentée par M. Christophe Pelzer, en ce qui concerne ses fonctions pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

**8. Voter (vote consultatif) sur le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

***Proposition de résolution***

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, tel qu'élaboré dans le rapport annuel dans la sous-section *Corporate – Governance – Rapport de Rémunération (p. 85 et suivantes)*. Vous pouvez consulter le rapport annuel de 2024 sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://hyloris.com/2025-annual-report/>.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

**9. Approuver la politique de rémunération 2026 - 2029 modifiée**

La politique de rémunération actuelle a été approuvée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 juin 2024.

Sur recommandation du comité de rémunération et de nomination, le Conseil d'Administration a élaboré une politique de rémunération 2026-2029 modifiée, disponible sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://hyloris.com/shareholders-meeting-2026/>. Si l'Assemblée Annuelle n'approuve pas la nouvelle politique proposée, la Société continuera à rémunérer ses administrateurs, autres dirigeants et délégués à la gestion journalière conformément à la politique approuvée existante.

***Proposition de résolution***

Il est proposé d'approuver la politique de rémunération 2026-2029 modifiée.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

**10. Procuration pour l'accomplissement des formalités**

***Proposition de résolution***

Il est proposé d'accorder des pouvoirs spéciaux à Sybefica Invest SRL (Vincent Van Dessel), administrateur, et à Marion Baine et Machias Tas (avocats au sein d'Eubelius SRL) et Silke De Greef (assistante juridique auprès d'Eubelius SRL), ainsi que, plus généralement, tous les avocats et assistants juridiques d'Eubelius SRL, chacun agissant à titre individuel, avec faculté de substitution et de subdélégation, afin d'accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes formalités relatives aux obligations de publication imposées par la loi concernant les résolutions adoptées lors de la présente Assemblée Annuelle et, plus particulièrement, pour publier un extrait du présent procès-verbal dans les Annexes au Moniteur belge et, de manière générale, pour accomplir toutes démarches au greffe du tribunal de l'entreprise et tout ce qui est nécessaire à ces fins.

Dans la mesure permise par la loi, le soussigné renonce à toute action en responsabilité à l'encontre du (des) mandataire(s) (ainsi que de leurs substituts et subdélégués) et s'engage à les indemniser de tout dommage qu'ils pourraient subir du fait de tout acte accompli dans le cadre de la présente procuration.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2026  
par

---

(nom et prénom ou, pour les personnes morales, nom de la société et nom, prénom et fonction de son représentant légal ou ses représentants légaux<sup>1</sup>)

Signature(s):

---

<sup>1</sup> Si la signature est apposée au nom d'une personne morale, veuillez indiquer le prénom, le nom et la fonction de la ou des personnes physiques signant le présent formulaire au nom de l'actionnaire et fournir les pièces justificatives attestant de leurs pouvoirs de représentation. À défaut, la ou les personnes physiques signant le présent formulaire déclarent et certifient à la Société qu'elles disposent des pouvoirs nécessaires pour signer le présent formulaire au nom de l'actionnaire.